

LES 23 AIDES POUR AUTO-ENTREPRENEUR



NINA HABAULT

Les aides financières directes

1) L'ACRE

1. C'est quoi, L'ACRE ?

L'ACRE (Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise) est un programme qui aide les nouveaux entrepreneurs en leur permettant de payer moins de cotisations sociales pendant un certain temps. Les cotisations sociales, c'est l'argent que les entrepreneurs doivent donner à l'État pour la sécurité sociale (comme pour la retraite, l'assurance maladie, etc.).

2. Qui peut en bénéficier ?

Pas tout le monde ne peut en profiter. Voici les critères :

- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les demandeurs d'emploi (personnes sans travail) qui touchent des aides de Pôle Emploi
- Les personnes touchant le RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Certaines personnes en difficulté (comme celles qui viennent de recevoir l'allocation aux adultes handicapés)

3. Combien ça réduit ?

Avec l'ACRE, tu payes environ 50 % de moins de cotisations la première année. Donc, au lieu de payer le montant total de charges sociales, tu en payes seulement la moitié. C'est vraiment une aide pour démarrer, car quand on commence un nouveau business, on n'a souvent pas encore beaucoup d'argent.

4. Comment l'obtenir ?

Pour en bénéficier, il faut suivre ces étapes :

- Créer son activité en tant qu'auto-entrepreneur (remplir un formulaire en ligne pour s'inscrire).
- Faire une demande pour l'ACRE auprès de l'URSSAF (l'organisme qui s'occupe des cotisations des auto-entrepreneurs) dans les 45 jours après la création de l'entreprise. Il y a un formulaire spécifique pour cela.

Une fois la demande acceptée, tu auras cette réduction et tu pourras démarrer ton activité avec moins de charges à payer !

Demandez l'ACRE en déléguant les démarches avec LEGAPLACE
Code promo : NINA15 (-15%)

CLIQUEZ ICI

2) L'ARE

1. C'est quoi, l'ARE ?

L'ARE, c'est une allocation, c'est-à-dire de l'argent, que l'État verse chaque mois aux personnes qui n'ont plus de travail. Ça les aide à payer leurs dépenses pendant qu'elles cherchent un nouvel emploi.

2. Qui peut avoir l'ARE ?

Pour obtenir l'ARE, il y a quelques conditions :

- Avoir travaillé assez longtemps avant de perdre son travail (au moins 6 mois dans les 24 derniers mois).
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi, qui est un peu le centre d'aide pour ceux qui cherchent du travail en France.
- Être disponible pour travailler, c'est-à-dire être prêt à accepter un emploi si on en trouve un.

3. Combien on reçoit ?

Le montant de l'ARE dépend de l'ancien salaire. En général, ça représente environ 57 % à 75 % du salaire brut que la personne gagnait avant de perdre son emploi. Par exemple, si une personne gagnait 1 500 € par mois, l'ARE pourrait lui verser entre 855 € et 1 125 € par mois.

La durée des paiements dépend du temps travaillé. Plus quelqu'un a travaillé longtemps avant, plus il pourra toucher l'ARE longtemps.

4. Comment l'obtenir ?

Voici les étapes pour recevoir l'ARE :

- S'inscrire à Pôle Emploi tout de suite après avoir perdu son travail.
- Déclarer sa situation : il faudra expliquer les raisons pour lesquelles on a quitté son emploi et fournir des documents comme les bulletins de salaire.
- Suivre son dossier avec Pôle Emploi : une fois la demande faite, ils vont vérifier les informations. Si tout est en ordre, ils commencent à verser l'ARE chaque mois.

En gros, l'ARE aide les personnes sans travail à garder un peu de revenus le temps de trouver un nouveau job.

3) L'ARCE

1. C'est quoi, l'ARCE ?

L'ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise) est une somme d'argent versée pour aider les gens qui n'ont plus de travail mais qui veulent lancer leur propre entreprise. L'idée, c'est de leur donner un "coup de pouce" pour démarrer sans attendre.

2. Qui peut obtenir l'ARCE ?

Pour bénéficier de l'ARCE, il faut :

- Être éligible aux allocations chômage (ARE), c'est-à-dire avoir droit à des aides parce qu'on a perdu son travail.
- Avoir un projet sérieux de création ou de reprise d'une entreprise.
- Être inscrit à Pôle Emploi et être toujours sans emploi.

3. Combien on reçoit avec l'ARCE ?

L'ARCE permet de recevoir environ 45 % des allocations chômage restantes sous forme de capital. Cela signifie qu'au lieu de recevoir de l'argent chaque mois avec l'ARE, on reçoit une grosse partie tout de suite pour financer son entreprise.

Par exemple, si quelqu'un a encore droit à 10 000 € de chômage, il peut demander l'ARCE et recevoir 4 500 € en deux versements pour aider à lancer son entreprise.

4. Comment l'obtenir ?

Voici les étapes pour recevoir l'ARCE :

- S'inscrire à Pôle Emploi et vérifier qu'on a droit aux allocations chômage.
- Présenter son projet d'entreprise à Pôle Emploi pour montrer que c'est un projet sérieux (comme une idée de business, un plan d'action, etc.).
- Faire la demande d'ARCE auprès de Pôle Emploi, qui étudiera le dossier et décidera d'accorder ou non l'aide.

Si la demande est acceptée, Pôle Emploi verse le montant en deux parties : la première moitié au début de l'entreprise, et l'autre moitié six mois plus tard si le business continue.

En résumé, l'ARCE aide les personnes sans travail qui veulent créer leur entreprise en leur donnant une partie de leur aide chômage sous forme de capital pour démarrer leur projet !

4) La prime d'activité

1. C'est quoi, la Prime d'activité ?

La Prime d'activité est un complément de revenu versé tous les mois. Elle est destinée aux personnes qui travaillent mais qui ne gagnent pas assez pour bien vivre. L'idée, c'est de donner un coup de pouce pour que les travailleurs aient un peu plus d'argent à la fin du mois.

2. Qui peut avoir la Prime d'activité ?

Pour toucher la Prime d'activité, il faut :

- Avoir plus de 18 ans.
- Avoir un emploi ou être indépendant (comme les auto-entrepreneurs).
- Gagner moins d'un certain montant chaque mois, car cette aide est surtout pour les personnes avec de petits revenus.

La Prime d'activité est aussi accessible pour les étudiants et les apprentis qui travaillent et gagnent un minimum (environ 1 070 € par mois).

3. Combien peut-on recevoir ?

Le montant de la Prime d'activité dépend de combien tu gagnes et de ta situation (si tu vis seul ou en couple, si tu as des enfants, etc.). En moyenne, cela peut aller de quelques dizaines d'euros à quelques centaines d'euros par mois.

Par exemple, quelqu'un qui gagne un petit salaire peut recevoir une prime de 100 € à 200 € par mois, en fonction de sa situation.

4. Comment obtenir la Prime d'activité ?

Voici les étapes pour faire la demande :

- Aller sur le site de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou la MSA (pour les travailleurs agricoles) et créer un compte si ce n'est pas déjà fait.
- Faire une demande en ligne : il faut remplir un formulaire et indiquer tes revenus des trois derniers mois.
- Déclarer tes revenus tous les trois mois pour continuer à toucher la Prime d'activité. Si tes revenus changent, le montant de la prime peut aussi changer.

4) La prime d'activité

Les montants de la Prime d'activité varient en fonction des revenus, de la situation familiale (seul, en couple, avec ou sans enfants), et du niveau de revenu du foyer. Voici une estimation des montants possibles selon différentes situations.

1. Montants pour une personne seule sans enfant :

- Environ 100 € à 300 € par mois si la personne gagne un SMIC.
- Les montants diminuent à mesure que le salaire augmente. À partir d'environ 1,8 fois le SMIC (environ 2 000 € net par mois), il devient difficile de percevoir la prime.

2. Montants pour une personne seule avec un enfant :

- Si la personne touche un SMIC, la prime est généralement autour de 200 € à 400 € par mois.
- Avec un salaire de 1,5 SMIC, la prime pourrait être d'environ 150 € à 300 € par mois.

3. Montants pour un couple sans enfant, où les deux travaillent :

- Avec deux salaires au SMIC, le couple peut toucher environ 200 € à 350 € par mois.
- Si les revenus augmentent (par exemple, un des deux salaires est supérieur au SMIC), le montant de la prime diminue.

4. Montants pour un couple avec deux enfants :

- Avec deux salaires au SMIC, le couple peut toucher entre 300 € et 500 € par mois.
- La prime est plus élevée pour les familles avec enfants, mais elle diminue également quand les revenus augmentent au-delà de certains seuils.

Facteurs importants :

- Revenus du foyer : La prime prend en compte les revenus totaux de tous les membres du foyer.
 - Situation familiale : Le nombre d'enfants augmente le montant de la prime.
- Déclaration trimestrielle : Tous les trois mois, les revenus doivent être déclarés. Si les revenus augmentent ou diminuent, le montant de la prime est ajusté.

Les montants exacts peuvent varier légèrement chaque année en fonction des revalorisations. Pour un montant précis, la CAF propose un simulateur en ligne qui permet de calculer le montant en fonction de la situation actuelle.

5) LE RSA

1. C'est quoi, le RSA ?

Le RSA est de l'argent donné chaque mois aux personnes qui n'ont pas ou très peu de revenus. L'idée, c'est de garantir à chacun un minimum pour pouvoir vivre, même si on n'a pas de travail ou qu'on gagne peu.

2. Qui peut avoir le RSA ?

Pour toucher le RSA, il faut :

- Avoir plus de 25 ans. Il y a des exceptions pour les moins de 25 ans, mais c'est surtout pour ceux qui ont des enfants ou qui ont travaillé au moins deux ans récemment.
- Avoir peu ou pas de revenus. Par exemple, si quelqu'un gagne un tout petit salaire, il peut peut-être avoir droit à un petit montant de RSA pour compléter son revenu.
 - Résider en France de manière stable et régulière.

3. Combien on reçoit avec le RSA ?

Le montant du RSA dépend de la situation de la personne, comme si elle vit seule ou avec quelqu'un, et si elle a des enfants. En 2024, une personne seule reçoit environ 607 € par mois. Ce montant peut être plus élevé si elle a des enfants ou si elle vit en couple.

Si la personne gagne un peu d'argent, le montant du RSA est ajusté : l'État ajoute un complément pour arriver à un minimum, mais ne verse pas le RSA entier.

4. Comment obtenir le RSA ?

Voici les étapes pour toucher le RSA :

- Faire une demande auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou de la MSA (pour les travailleurs agricoles).
- Remplir un formulaire en ligne sur le site de la CAF ou se rendre dans une agence CAF pour faire la demande.
- Déclarer ses revenus tous les trois mois. La CAF vérifie les revenus pour ajuster le montant du RSA si la situation change.

En résumé, le RSA est une aide pour les personnes sans revenus suffisants, afin qu'elles aient un minimum chaque mois pour subvenir à leurs besoins essentiels.

6) l'ASS

1. C'est quoi, l'ASS ?

L'ASS est une aide donnée aux personnes qui ont épuisé leurs droits au chômage. Cela signifie qu'elles ont déjà reçu toutes leurs allocations chômage (ARE), mais qu'elles n'ont pas encore retrouvé de travail. L'ASS est là pour les soutenir pendant qu'elles continuent leurs recherches d'emploi.

2. Qui peut avoir l'ASS ?

Pour obtenir l'ASS, il faut :

- Avoir épuisé ses droits au chômage (ne plus toucher l'ARE).
- Avoir travaillé suffisamment dans le passé (au moins cinq ans dans les dix dernières années).
- Avoir peu de ressources : cela signifie que l'argent que la personne gagne (ou reçoit par d'autres aides) ne doit pas dépasser un certain montant.

3. Combien on reçoit avec l'ASS ?

En 2024, le montant de l'ASS est d'environ 18 € par jour, soit environ 540 € par mois si la personne remplit toutes les conditions. Ce montant peut être un peu moins élevé si la personne a d'autres revenus.

4. Comment obtenir l'ASS ?

Voici les étapes pour toucher l'ASS :

- S'inscrire ou rester inscrit à Pôle Emploi et continuer à chercher un emploi.
- Faire la demande auprès de Pôle Emploi une fois que les droits au chômage (ARE) sont terminés.
- Fournir les documents nécessaires pour que Pôle Emploi puisse vérifier les ressources et le temps travaillé dans les dix dernières années.

En résumé, l'ASS est une aide pour les personnes qui ont déjà reçu toutes leurs allocations chômage et qui n'ont pas encore trouvé de travail. Elle permet de les soutenir un peu pendant qu'elles continuent leurs recherches.

Les aides fiscales

7) Exonération CFE

1. C'est quoi, la CFE ?

La CFE est une taxe que toutes les entreprises doivent payer chaque année. Elle est basée sur le lieu où l'entreprise est installée, même si c'est chez soi pour un auto-entrepreneur. C'est un peu comme un "loyer" que l'entreprise paie à la ville où elle se situe.

2. Qui peut être exonéré de la CFE ?

Certaines entreprises peuvent ne pas payer cette taxe pendant un certain temps. Par exemple :

- Les nouvelles entreprises : Les entreprises qui viennent juste de se créer peuvent être exonérées de la CFE la première année.
- Certains types d'activités peuvent aussi être exonérés : par exemple, les artisans qui travaillent seuls, sans salariés.
- Certaines villes ou régions peuvent aussi offrir une exonération pour encourager les nouvelles entreprises.

3. Combien peut-on économiser avec cette exonération ?

Le montant de la CFE dépend de la ville où l'entreprise est installée, mais il peut aller de quelques dizaines d'euros à plusieurs centaines d'euros par an. Être exonéré de la CFE pendant la première année ou plus permet donc d'économiser cet argent.

4. Comment obtenir l'exonération de la CFE ?

Voici les étapes pour bénéficier de cette exonération :

- S'informer auprès de la mairie ou du service des impôts pour savoir si ton activité ou ta ville propose cette exonération.
- Remplir un formulaire au moment de créer ton activité pour demander l'exonération. Il est possible que la demande se fasse directement auprès de l'URSSAF pour les auto-entrepreneurs.
- Vérifier chaque année si l'exonération continue ou si elle se termine, car elle est souvent limitée à la première année.

En résumé, l'exonération à la CFE est une aide pour les nouvelles entreprises pour éviter de payer cette taxe la première année et garder cet argent pour investir dans leur activité.

Barème de la base minimum de CFE

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes réalisé en N-2	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 243 et 579 €
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 243 et 1 158 €
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 243 et 2 433 €
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 243 et 4 056 €
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 243 et 5 793 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 243 et 7 533 €

Source : [article 1647 D du code général des impôts](#) ↗



SHINE

Découvrez en 3 minutes si
votre entreprise est
exonérable de la CFE !

Lancer la simulation



[CLIQUEZ ICI](#)

8) Exonération TVA

1. C'est quoi l'exonération de TVA ?

Normalement, les entreprises doivent ajouter la TVA (généralement 20 %) aux prix de leurs produits ou services, et cet argent est reversé à l'État. Mais les auto-entrepreneurs qui font peu de chiffre d'affaires peuvent bénéficier d'une "exonération de TVA". Cela signifie qu'ils n'ont pas besoin d'ajouter la TVA à leurs prix, ce qui permet de proposer des prix plus bas à leurs clients.

2. Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de cette exonération de TVA, il y a des conditions :

- Être en auto-entreprise.
- Ne pas dépasser certains plafonds de chiffre d'affaires :
 - Pour les services : 37 500 € par an.
 - Pour la vente de marchandises (comme des produits) : 85 000€ par an.
- Ces plafonds peuvent changer, donc c'est important de vérifier chaque année.

3. Combien peut-on économiser avec l'exonération de TVA ?

Avec cette exonération, un auto-entrepreneur n'a pas à ajouter de TVA, donc ses clients ne paient pas de supplément de 20 % sur le prix de base. Par exemple, si un produit coûte 100 €, sans TVA, le client paie seulement 100 €, au lieu de 120 € avec TVA.

En pratique, cela signifie que l'auto-entrepreneur peut offrir des prix compétitifs, car il n'ajoute pas cette taxe au montant final.

4. Comment obtenir l'exonération de TVA ?

En fait, tu n'as pas besoin de faire une demande spéciale pour cette exonération. Si tu es auto-entrepreneur et que ton chiffre d'affaires reste en dessous des plafonds, tu es automatiquement exonéré de TVA.

Il suffit d'inscrire sur les factures la mention "TVA non applicable, article 293 B du CGI". Cela signifie que, selon la loi, l'auto-entrepreneur ne facture pas la TVA.

En résumé, l'exonération de TVA permet aux auto-entrepreneurs qui font un chiffre d'affaires modeste de ne pas facturer la TVA à leurs clients, ce qui leur permet de proposer des prix plus bas. C'est automatique tant qu'on reste sous les plafonds de chiffre d'affaires.

9) Crédit d'impôt

1. C'est quoi, le crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt est un "cadeau fiscal" que l'État offre à certaines entreprises pour les aider financièrement. En tant qu'auto-entrepreneur, si tu as fait certaines dépenses pour ton activité, tu peux demander un crédit d'impôt, ce qui va réduire le montant des impôts que tu dois payer.

2. Qui peut bénéficier du crédit d'impôt ?

Tous les auto-entrepreneurs ne peuvent pas en bénéficier. Cela dépend du type d'activité et des dépenses réalisées. Par exemple :

- Les auto-entrepreneurs qui font des dépenses pour la formation.
- Ceux qui investissent dans des équipements spécifiques pour économiser de l'énergie ou réduire leur impact écologique.
- Certains crédits d'impôt sont aussi disponibles pour des activités qui emploient des apprentis.

3. Combien peut-on recevoir avec le crédit d'impôt ?

Le montant du crédit d'impôt dépend des dépenses. Par exemple :

- Pour les formations, l'État peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses de formation, avec un plafond (par exemple 400 € pour une formation).
- Pour d'autres crédits d'impôt (comme pour l'embauche d'un apprenti ou des investissements écologiques), le montant dépend des dépenses et des conditions spécifiques.

4. Comment obtenir le crédit d'impôt ?

Voici les étapes pour bénéficier du crédit d'impôt :

- Garder toutes les factures et justificatifs des dépenses liées au crédit d'impôt.
- Déclarer les dépenses dans ta déclaration de revenus annuelle, en remplissant le formulaire approprié.
- Suivre les instructions fiscales : si tu as droit au crédit d'impôt, l'État le déduit directement de tes impôts à payer. Si tu ne payes pas d'impôt, tu peux même recevoir de l'argent en retour.

En résumé, le crédit d'impôt est une réduction d'impôt pour les auto-entrepreneurs qui font certaines dépenses pour améliorer leur entreprise ou se former. Cela aide à réduire les coûts de fonctionnement et parfois même à récupérer de l'argent.

Les aides au financement

10) Le micro crédit

Le microcrédit professionnel est un petit prêt (un peu d'argent prêté) que les auto-entrepreneurs peuvent demander pour les aider à démarrer ou à développer leur activité. C'est une solution pour ceux qui ont du mal à obtenir un prêt normal auprès des banques.

1. C'est quoi, le microcrédit professionnel ?

Le microcrédit professionnel est un prêt spécialement conçu pour les personnes qui ont un projet professionnel mais qui n'ont pas accès aux prêts classiques (souvent parce qu'ils n'ont pas beaucoup de garanties ou qu'ils débutent). C'est un montant assez petit comparé aux autres prêts, mais suffisant pour aider à payer des dépenses importantes au début, comme du matériel, de la publicité, ou des frais administratifs.

2. Qui peut obtenir un microcrédit professionnel ?

Les auto-entrepreneurs peuvent demander un microcrédit professionnel s'ils remplissent certaines conditions :

- Ne pas pouvoir obtenir un prêt classique à la banque.
- Avoir un projet sérieux pour créer ou développer leur activité en tant qu'auto-entrepreneur.
- Être en difficulté financière : le microcrédit est souvent proposé aux personnes qui ont des revenus modestes ou qui n'ont pas beaucoup de moyens.

3. Combien peut-on emprunter avec un microcrédit professionnel ?

Le montant du microcrédit est en général plus petit que celui d'un prêt bancaire normal. Les microcrédits professionnels sont souvent entre 1 000 € et 10 000 €. Cela peut sembler peu, mais c'est souvent assez pour acheter du matériel, faire des petits travaux ou lancer une première publicité.

4. Comment obtenir un microcrédit professionnel ?

Voici les étapes pour obtenir un microcrédit :

- Contacter un organisme spécialisé : Le microcrédit est souvent proposé par des associations comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) ou certains réseaux d'accompagnement pour les entrepreneurs.
- Présenter un projet sérieux : L'auto-entrepreneur doit montrer un plan de son activité, expliquant pourquoi il a besoin de cet argent et comment il va l'utiliser.
- Faire une demande de microcrédit auprès de l'organisme. Si la demande est acceptée, le montant est versé et peut être utilisé pour lancer ou développer l'activité.

En résumé, le microcrédit professionnel est un petit prêt pour aider les auto-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux prêts bancaires. C'est une bonne solution pour acheter le matériel ou financer les premiers besoins de leur entreprise.

11) Le prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est un prêt spécial pour les personnes qui veulent créer ou développer leur entreprise, y compris les auto-entrepreneurs. C'est un prêt sans intérêt (donc tu ne payes pas de frais en plus) et qui n'a pas besoin de garantie (tu n'as pas besoin de donner quelque chose en échange comme pour d'autres prêts).

1. C'est quoi, le prêt d'honneur ?

Le prêt d'honneur est une somme d'argent prêtée à quelqu'un pour lancer ou développer son entreprise. Ce prêt est particulier car il est basé sur la confiance : il n'y a pas d'intérêts à payer et tu n'as pas besoin de donner une garantie (comme ta voiture ou ta maison). Il s'agit d'un "prêt de confiance" parce que la personne qui le reçoit s'engage à rembourser en fonction de ses moyens.

2. Qui peut obtenir un prêt d'honneur ?

Le prêt d'honneur est accessible à :

- Les personnes qui veulent créer ou développer une entreprise et qui ont un projet sérieux.
- Les auto-entrepreneurs ou les entrepreneurs débutants qui n'ont pas forcément les moyens d'obtenir un prêt classique.
- Les projets souvent évalués par des associations ou des réseaux d'aide aux entrepreneurs comme Initiative France ou Réseau Entreprendre, qui vérifient si le projet est sérieux et prometteur.

3. Combien peut-on emprunter avec un prêt d'honneur ?

Le montant d'un prêt d'honneur varie en fonction du projet, mais il se situe en général entre 1 000 € et 15 000 €. Parfois, pour des projets plus importants, on peut même recevoir jusqu'à 50 000 € ou plus. Ce montant dépend des besoins du projet et de l'évaluation de la personne qui fait la demande.

4. Comment obtenir un prêt d'honneur ?

Voici les étapes pour obtenir un prêt d'honneur :

- Préparer un projet solide : Il faut un bon plan, montrant ce que tu vas faire avec l'argent, pourquoi c'est important, et comment cela va aider ton entreprise à réussir.
- Contacter une association ou un réseau d'aide aux entrepreneurs : Des organisations comme Initiative France ou Réseau Entreprendre sont spécialisées dans ce type de prêt.
- Passer un entretien : Ces associations rencontrent souvent les candidats pour évaluer le projet et voir si le prêt d'honneur est adapté. Ils veulent être sûrs que tu es sérieux et capable de rembourser.
 - Recevoir le prêt : Si ta demande est acceptée, tu reçois le montant du prêt d'honneur pour développer ton projet, et tu devras commencer à rembourser selon les termes définis (souvent avec un délai qui s'adapte à tes revenus).

En résumé, le prêt d'honneur est une aide pour les entrepreneurs de confiance, sans intérêts et sans garantie. C'est une excellente option pour démarrer un projet sérieux quand on ne peut pas avoir de prêt classique à la banque.

12) BPI France

La BPI France (Banque Publique d'Investissement) est une banque spéciale en France qui aide les entreprises, y compris les auto-entrepreneurs, à se lancer et à grandir. Elle ne fonctionne pas comme une banque classique, car son but est d'aider les entreprises à réussir plutôt que de faire du profit. Elle propose des financements, des conseils et des garanties pour aider les entrepreneurs à démarrer ou développer leurs projets.

1. C'est quoi, la BPI France ?

La BPI France est une banque qui a été créée par l'État pour soutenir les entrepreneurs et les entreprises en France. Elle aide les entreprises de toutes tailles, mais elle a aussi des programmes pour les auto-entrepreneurs ou les petites entreprises. La BPI France peut fournir de l'argent (des prêts), mais elle propose aussi des garanties (c'est-à-dire qu'elle se porte garante pour un entrepreneur auprès d'une autre banque) et des conseils pour aider les entrepreneurs à se lancer.

2. Qui peut bénéficier de l'aide de la BPI France ?

La BPI France aide :

- Les auto-entrepreneurs et les petites entreprises qui ont besoin d'argent pour démarrer ou pour des projets de développement.
- Les entreprises qui veulent innover (par exemple, développer de nouvelles technologies) ou exporter leurs produits à l'étranger.
- Les entreprises qui ont besoin de conseils pour réussir ou qui cherchent un soutien pour des projets importants (comme l'écologie ou la création d'emplois).

3. Combien peut-on obtenir avec la BPI France ?

La BPI France propose différents types d'aides et de prêts :

- Prêts pour financer des projets : les montants dépendent de la taille et du type de projet. Cela peut aller de quelques milliers d'euros pour de petites activités à plusieurs centaines de milliers d'euros pour des projets plus grands.
- Garanties pour des prêts bancaires : la BPI France peut aider un entrepreneur à obtenir un prêt auprès d'une autre banque en se portant garante, ce qui rassure les banques et facilite l'obtention du prêt.
- Aides à l'innovation et subventions : pour les projets innovants, BPI France peut offrir des subventions (de l'argent qui n'a pas besoin d'être remboursé) ou des prêts spécifiques pour soutenir la recherche et le développement.

4. Comment obtenir l'aide de la BPI France ?

Pour obtenir une aide de la BPI France, voici les étapes :

- Préparer un projet solide : tu dois avoir une idée claire de ce que tu veux faire avec l'argent, et expliquer pourquoi ton projet est important et viable.
- Contacter la BPI France : tu peux prendre rendez-vous sur leur site internet ou te rendre dans l'un de leurs bureaux pour présenter ton projet.
- Présenter ton dossier : si ton projet est bien préparé, la BPI France étudiera ta demande et te proposera une aide adaptée (prêt, garantie ou conseil).
- Obtenir l'aide : si la BPI accepte, tu recevras le financement ou le soutien dont tu as besoin pour lancer ou développer ton activité.

En résumé, la BPI France est une banque spéciale qui aide les auto-entrepreneurs et les petites entreprises à obtenir des financements, des garanties et des conseils pour réussir leurs projets. C'est un soutien précieux pour les entrepreneurs qui ont de bonnes idées mais qui ont besoin d'un coup de pouce pour se lancer.

13) Prêt solidaire

Le Prêt Solidaire est un prêt destiné aux personnes qui veulent créer leur propre activité, comme les auto-entrepreneurs, mais qui peuvent avoir du mal à obtenir un prêt classique à la banque. Il est “solidaire” parce qu’il est fait pour aider ceux qui en ont vraiment besoin à réaliser leur projet, même s’ils n’ont pas beaucoup de garanties ou d’argent de côté.

1. C’est quoi, le Prêt Solidaire ?

Le Prêt Solidaire est une aide financière sous forme de prêt pour les personnes qui veulent lancer une activité, mais qui ont du mal à obtenir un prêt classique (par exemple, parce qu’ils n’ont pas d’économies ou d’autres garanties). Ce prêt aide à financer les premières dépenses pour démarrer une petite entreprise.

2. Qui peut obtenir un Prêt Solidaire ?

Ce prêt est destiné aux personnes qui :

- Ont un projet de création d’entreprise et qui en ont vraiment besoin pour se lancer.
- N’ont pas facilement accès aux prêts bancaires traditionnels (parce qu’ils n’ont pas assez de revenus ou de garanties, par exemple).
- Sont souvent soutenues par des associations d’aide aux entrepreneurs, comme l’ADIE (Association pour le Droit à l’Initiative Économique), qui accompagnent les personnes dans des situations plus précaires.

3. Combien peut-on emprunter avec un Prêt Solidaire ?

Les montants du Prêt Solidaire sont souvent petits mais suffisants pour démarrer une activité. Ils vont en général de 500 € à 10 000 €, selon les besoins du projet. Ce prêt est conçu pour aider à payer des choses comme le matériel, la publicité, les petits travaux d’installation, etc.

4. Comment obtenir un Prêt Solidaire ?

Voici les étapes pour obtenir un Prêt Solidaire :

- Contacter une association ou un organisme de microcrédit, comme l’ADIE, qui propose des Prêts Solidaires et accompagne les créateurs d’entreprise.
 - Préparer un petit projet qui explique ce que tu veux faire et pourquoi tu as besoin de cet argent. Il faut montrer que le prêt va vraiment aider à lancer ou développer ton activité.
- Passer un entretien avec l’association : ils vont te poser des questions pour comprendre ton projet et voir s’il est réaliste.
 - Signer un accord pour le prêt : si ton projet est accepté, tu reçois l’argent pour démarrer, et tu devras rembourser le prêt selon un plan qui sera adapté à ta situation.

En résumé, le Prêt Solidaire est une aide pour les auto-entrepreneurs qui ont un projet mais pas beaucoup de moyens financiers. C’est une solution pour donner un coup de pouce à ceux qui en ont le plus besoin, afin qu’ils puissent démarrer leur activité même sans accès aux prêts bancaires classiques.

14) Financement européen

Les financements européens sont des aides financières données par l'Union Européenne pour aider les petites entreprises, y compris les auto-entrepreneurs, dans leur développement. L'Europe veut encourager les projets qui apportent quelque chose de positif aux gens, comme l'innovation, la protection de l'environnement, ou la création d'emplois.

1. C'est quoi, les financements européens ?

Les financements européens sont de l'argent que l'Union Européenne (UE) distribue pour soutenir les projets qui profitent à l'économie ou à la société. Ces financements peuvent être des subventions (argent qui n'a pas besoin d'être remboursé) ou des prêts à des conditions avantageuses. L'UE donne cet argent pour encourager les entreprises à lancer des projets qui apportent des améliorations, comme des technologies écologiques, des innovations, ou des emplois.

2. Qui peut en bénéficier ?

Les auto-entrepreneurs peuvent obtenir ces financements si :

- Ils ont un projet intéressant et utile (par exemple, un projet écologique, un projet qui utilise une nouvelle technologie, ou qui crée des emplois).
- Leur projet est en lien avec les priorités de l'Union Européenne, comme le respect de l'environnement, le développement des technologies, ou l'inclusion sociale.
- Ils peuvent souvent être accompagnés par des associations ou des chambres de commerce pour monter leur dossier.

3. Combien peut-on obtenir avec les financements européens ?

Les montants varient beaucoup en fonction du projet et du programme. Certaines petites subventions peuvent être de quelques milliers d'euros, tandis que les projets plus importants peuvent recevoir des dizaines de milliers d'euros ou même plus. Parfois, ces financements couvrent jusqu'à 50 % ou même 70 % des dépenses du projet.

4. Comment obtenir un financement européen ?

Voici les étapes pour faire une demande de financement européen :

- Trouver le programme adapté : Il existe différents programmes de l'Union Européenne, comme Horizon Europe pour l'innovation ou LIFE pour l'environnement. Il faut choisir celui qui correspond le mieux au projet.
- Préparer un projet solide : Il faut expliquer en détail ce que l'on veut faire, pourquoi le projet est important et comment il va bénéficier à l'Europe (par exemple, en créant des emplois ou en protégeant l'environnement).
- Monter un dossier de demande : Les chambres de commerce ou certaines associations peuvent aider à préparer le dossier. Ce dossier est ensuite envoyé pour examen par l'Union Européenne.
- Attendre la réponse et, si accepté, recevoir le financement : Si le projet est accepté, le financement est versé pour aider à démarrer le projet.

En résumé, les financements européens sont des aides pour les auto-entrepreneurs qui ont des projets utiles pour la société ou l'environnement. Ces aides peuvent grandement aider les entrepreneurs à lancer des idées qui demandent de l'argent et sont en accord avec les valeurs de l'Europe.

Les aides spécifiques

15) AGEFIPH pour personnes handicapées

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) est une organisation qui aide les personnes en situation de handicap à trouver un emploi ou à créer leur propre entreprise. Elle propose des aides financières et des accompagnements spécifiques pour les aider à réussir.

1. C'est quoi, l'AGEFIPH ?

L'AGEFIPH est une association qui aide les personnes ayant un handicap à travailler, que ce soit en trouvant un emploi ou en créant leur propre entreprise. Pour les auto-entrepreneurs en situation de handicap, l'AGEFIPH peut donner de l'argent pour aider à démarrer et réussir dans leur activité, et elle peut aussi offrir un accompagnement pour surmonter les difficultés liées au handicap.

2. Qui peut obtenir l'aide de l'AGEFIPH ?

Pour obtenir l'aide de l'AGEFIPH, il faut :

- Avoir une reconnaissance de son handicap, par exemple avec une "Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé" (RQTH).
- Avoir un projet sérieux de création d'entreprise ou être déjà auto-entrepreneur.
- Être prêt à expliquer comment l'aide va être utilisée pour surmonter des obstacles et permettre de travailler malgré le handicap.

3. Combien peut-on obtenir avec l'AGEFIPH ?

Les montants varient selon les besoins du projet et la situation personnelle de la personne. Par exemple :

- Une aide de 5 000 € pour financer les premiers frais liés à la création de l'entreprise.
- Il peut aussi y avoir d'autres soutiens pour acheter du matériel adapté, payer des formations, ou faire des travaux d'aménagement pour faciliter le travail malgré le handicap.

4. Comment obtenir l'aide de l'AGEFIPH ?

Voici les étapes pour demander l'aide de l'AGEFIPH :

- Contacter l'AGEFIPH : On peut prendre contact directement sur leur site internet ou appeler leur numéro pour être guidé.
- Préparer un projet solide : Il faut montrer ce que l'on veut faire, en expliquant pourquoi l'aide est nécessaire et comment elle va permettre de lancer ou de développer l'activité.
- Faire une demande d'aide : Un conseiller de l'AGEFIPH peut aider à remplir le dossier de demande et à rassembler les documents nécessaires.
- Recevoir l'aide si le projet est accepté : Si le projet est jugé utile et faisable, l'AGEFIPH fournit les financements ou le soutien nécessaire pour aider l'auto-entrepreneur.

En résumé, l'AGEFIPH est une aide pour les personnes en situation de handicap qui veulent créer leur entreprise. Elle offre un soutien financier et des conseils pour aider à surmonter les obstacles et à réussir en tant qu'auto-entrepreneur.

16) AAH : Allocation Adulte Handicapé

L'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) est une aide financière pour les personnes qui ont un handicap et qui ne peuvent pas gagner assez d'argent en travaillant. L'AAH est là pour les aider à avoir un minimum de revenu chaque mois, afin de payer leurs besoins de base, comme le logement, la nourriture, etc.

1. C'est quoi, l'AAH ?

L'AAH est une somme d'argent que l'État verse chaque mois aux adultes en situation de handicap. C'est un peu comme un revenu minimum pour ceux qui ne peuvent pas travailler à plein temps ou qui ont des difficultés à trouver un emploi à cause de leur handicap. Cela permet de vivre un peu mieux malgré les limites imposées par le handicap.

2. Qui peut avoir l'AAH ?

Pour toucher l'AAH, il y a plusieurs conditions :

- Avoir un handicap reconnu : il faut être reconnu comme ayant un handicap important (généralement avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % si le handicap limite beaucoup l'accès au travail).
- Avoir plus de 20 ans (ou 16 ans si on n'est plus à la charge des parents).
- Avoir des revenus limités : si la personne gagne déjà de l'argent (par exemple, si elle est auto-entrepreneur), ses revenus sont pris en compte. Il y a un seuil de revenus à ne pas dépasser pour recevoir l'AAH.

3. Combien peut-on recevoir avec l'AAH ?

Le montant maximum de l'AAH est d'environ 970 € par mois. Si la personne gagne de l'argent en travaillant, le montant de l'AAH peut être réduit en fonction de ses revenus. Mais même avec un travail, on peut parfois toucher une partie de l'AAH si le revenu reste bas.

4. Comment obtenir l'AAH ?

Voici les étapes pour demander l'AAH :

- Faire une demande auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : c'est l'endroit qui gère les aides pour les personnes en situation de handicap.
- Remplir un dossier avec des documents pour prouver le handicap et les difficultés rencontrées. Ce dossier est étudié par la MDPH pour décider si la personne a droit à l'AAH.
- Recevoir l'AAH chaque mois si la demande est acceptée : Si la demande est validée, l'argent est versé chaque mois par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

En résumé, l'AAH est une aide pour les adultes qui ont un handicap et qui ont des difficultés à gagner suffisamment d'argent. C'est une aide qui les soutient financièrement pour mieux vivre.

17) Aides pour les femmes

1. Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)

- C'est quoi ? : Ce fonds permet aux femmes de bénéficier d'une garantie sur un prêt bancaire pour financer leur entreprise. Cela signifie que si la banque hésite à prêter de l'argent parce qu'il y a un risque, le FGIF se porte "garant" pour elle.
- Qui peut en bénéficier ? : Toutes les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer leur entreprise, peu importe leur statut (auto-entrepreneur, société, etc.).
- Combien ? : Cette garantie peut couvrir jusqu'à 80 % du prêt bancaire, pour un montant maximum de 50 000 €.
- Comment l'obtenir ? : Il faut faire la demande auprès d'organismes spécialisés, comme Initiative France, ou passer par la banque qui aide à monter le dossier pour obtenir cette garantie.

2. Les aides régionales et locales

- C'est quoi ? : Certaines régions et villes offrent des aides spécifiques pour soutenir les femmes qui lancent leur entreprise. Cela peut être de l'argent, des formations gratuites ou des programmes de mentorat pour les guider dans leur projet.
- Qui peut en bénéficier ? : Toutes les femmes auto-entrepreneurs, mais les conditions peuvent varier d'une région à l'autre.
 - Combien ? : Le montant dépend de la région ou de la ville, mais cela peut aller de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros.
- Comment l'obtenir ? : Il faut se renseigner auprès de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers ou de la mairie de la région pour connaître les aides disponibles et faire une demande.

3. Le microcrédit pour les femmes entrepreneures

- C'est quoi ? : Un microcrédit est un petit prêt, souvent proposé aux femmes qui n'ont pas beaucoup de moyens ou qui ont du mal à obtenir un prêt classique. Il est parfait pour les petites dépenses de démarrage.
- Qui peut en bénéficier ? : Les femmes qui n'ont pas accès à des prêts bancaires classiques et qui ont un projet sérieux.
 - Combien ? : En général, le montant est entre 1 000 € et 10 000 €.
 - Comment l'obtenir ? : Des associations comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) aident les femmes à obtenir ces microcrédits et offrent aussi un accompagnement pour les aider à bien utiliser cet argent.

17) Aides pour les femmes

4. Les concours et subventions pour les femmes entrepreneures

- C'est quoi ? : Plusieurs concours et subventions existent pour encourager les projets portés par des femmes. Ces concours offrent des prix en argent, des formations ou du mentorat.
- Qui peut en bénéficier ? : Les femmes qui ont un projet d'entreprise innovant, utile ou inspirant. Certains concours sont réservés aux jeunes entreprises ou aux projets qui apportent un impact positif (écologique, social, etc.).
- Combien ? : Les prix peuvent varier, allant de 1 000 € à 10 000 € ou plus, selon le concours.
- Comment l'obtenir ? : Il faut s'inscrire aux concours en ligne, souvent avec un dossier qui présente le projet. Des exemples de concours incluent le Prix de l'Entrepreneuse ou le Prix des Femmes Cheffes d'Entreprise.

5. L'accompagnement et le mentorat pour les femmes entrepreneures

- C'est quoi ? : En plus de l'argent, il existe des programmes qui offrent du soutien, des conseils, et du mentorat aux femmes entrepreneures. Le mentorat est un accompagnement par une personne plus expérimentée qui aide à développer le projet et à éviter les erreurs.
- Qui peut en bénéficier ? : Toutes les femmes entrepreneures, surtout celles qui débutent ou qui ont besoin de conseils pour avancer.
- Combien ? : Ce ne sont pas des aides financières directes, mais des programmes gratuits ou à tarif réduit.
- Comment l'obtenir ? : Des associations comme Réseau Entreprendre, France Active, et des réseaux comme Les Premières proposent ce type d'accompagnement.

En résumé, les femmes auto-entrepreneurs ont accès à plusieurs types d'aides pour les aider à démarrer et développer leur activité : des garanties de prêt, des microcrédits, des subventions locales, des concours, et des programmes de mentorat. Ces aides sont là pour que les femmes soient encouragées et soutenues dans leurs projets d'entreprise !

Les aides spécifiques

18) CAPE

Le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) est une sorte de contrat qui aide les personnes qui veulent créer leur propre entreprise, comme les auto-entrepreneurs, mais qui ne savent pas trop comment s'y prendre ou qui ont besoin de soutien pour bien démarrer. Avec le CAPE, on est accompagné par une structure qui nous aide à faire les choses correctement.

1. C'est quoi, le CAPE ?

Le CAPE est un contrat qui te permet de recevoir de l'aide pour créer ton entreprise. Quand tu signes un CAPE, une structure (comme une association ou une entreprise qui aide les créateurs) t'accompagne dans ton projet pendant un certain temps. Elle te donne des conseils, te forme, et peut même te prêter du matériel pour t'aider à réussir.

2. Qui peut bénéficier du CAPE ?

Le CAPE est destiné aux personnes qui veulent créer leur propre activité mais qui ont besoin de soutien pour bien démarrer. Cela peut être pour :

- Les jeunes entrepreneurs ou les auto-entrepreneurs qui débutent et qui n'ont pas beaucoup d'expérience.
- Les personnes qui ont un projet sérieux mais qui ont besoin de conseils et de formation pour le mettre en place.

3. Quels sont les avantages du CAPE ?

Avec le CAPE, tu peux :

- Recevoir des conseils et être accompagné pour créer ton entreprise (comment faire les démarches, gérer les papiers, etc.).
 - Avoir accès à des formations pour apprendre tout ce qu'il faut pour bien gérer ton activité.
- Tester ton projet en vrai, mais sans prendre trop de risques, car la structure qui t'accompagne peut te fournir du matériel ou des outils.
- Garder tes droits aux allocations chômage ou autres aides sociales pendant que tu te lances, ce qui permet d'avoir un revenu de secours.

4. Comment obtenir le CAPE ?

Voici comment faire pour obtenir un CAPE :

- Trouver une structure qui propose le CAPE : Il peut s'agir d'une coopérative, d'une association d'aide aux entrepreneurs, ou d'une entreprise spécialisée dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise.
- Signer le contrat : Si la structure accepte ton projet, tu signes un contrat avec elle. Ce contrat précise ce que la structure va faire pour t'aider, combien de temps durera l'accompagnement, et ce que tu devras faire en échange (comme suivre certaines formations).
- Commencer à développer ton projet : Avec l'aide de la structure, tu vas développer ton activité en étant soutenu, avec un suivi régulier pour t'assurer que tout se passe bien.

En résumé, le CAPE est un contrat qui te permet de bénéficier d'un accompagnement pour créer ton entreprise en étant bien préparé. C'est un bon moyen de se lancer avec des conseils et des formations, sans être seul dans son projet.

19) CPF

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est un système qui permet à chacun d'accumuler des "points" ou de l'argent pour se former tout au long de sa vie. Même les auto-entrepreneurs ont un CPF, ce qui signifie qu'ils peuvent se former gratuitement dans plein de domaines pour améliorer leurs compétences et faire progresser leur activité.

1. C'est quoi, le CPF ?

Le CPF est un compte sur lequel tu accumules de l'argent chaque année pour pouvoir suivre des formations. Cet argent est destiné uniquement aux formations, ce qui permet à tout le monde, y compris les auto-entrepreneurs, de se former pour apprendre de nouvelles compétences. Par exemple, tu peux utiliser ton CPF pour suivre des cours de marketing, de comptabilité, ou d'informatique, qui peuvent être utiles pour ton business.

2. Qui peut utiliser le CPF ?

Tout le monde a un CPF, que ce soit les salariés, les demandeurs d'emploi, ou les auto-entrepreneurs.

Pour les auto-entrepreneurs :

- Ils doivent être actifs et avoir déclaré leur chiffre d'affaires pour gagner des droits chaque année.
- Ils accumulent des crédits sur leur CPF, en général environ 500 € par an, jusqu'à un maximum de 5 000 €.

3. Combien y a-t-il d'argent sur le CPF et comment ça marche ?

L'argent disponible sur le CPF dépend de combien de temps tu as travaillé. Pour les auto-entrepreneurs qui déclarent leur activité, ils peuvent recevoir jusqu'à 500 € par an. Par exemple, si tu es auto-entrepreneur depuis deux ans, tu pourrais avoir environ 1 000 € sur ton CPF pour suivre des formations.

4. Comment utiliser le CPF pour se former ?

Voici les étapes pour utiliser ton CPF :

- Aller sur le site MonCompteFormation : Il faut se rendre sur le site ou l'application "Mon Compte Formation" et créer un compte avec ton numéro de sécurité sociale.
- Vérifier ton solde : Une fois connecté, tu pourras voir combien d'argent tu as accumulé sur ton CPF.
- Choisir une formation : Le site propose des milliers de formations dans plein de domaines. Tu peux chercher la formation qui t'intéresse, par exemple en communication, comptabilité, ou développement de site web.
- S'inscrire et utiliser ton CPF : Si tu as assez de crédits pour couvrir le coût de la formation, tu peux t'inscrire et utiliser ton CPF pour la payer. Si le montant de la formation dépasse ton solde CPF, tu peux parfois compléter avec tes propres fonds.

En résumé, le CPF est un compte qui permet aux auto-entrepreneurs de se former gratuitement grâce à l'argent accumulé. C'est une aide précieuse pour apprendre des compétences utiles pour leur entreprise et progresser dans leur activité.

20) CCI

La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) est un organisme qui aide les personnes qui veulent créer, développer ou améliorer leur entreprise, y compris les auto-entrepreneurs. La CCI propose plein de services pour guider et soutenir les entrepreneurs à chaque étape de leur projet.

1. C'est quoi, la CCI ?

La CCI, c'est un peu comme une école et un centre d'aide pour les entreprises. Elle existe dans chaque département et a pour mission d'aider les gens qui veulent lancer leur propre activité. Les auto-entrepreneurs peuvent y aller pour recevoir des conseils, des formations, et même rencontrer d'autres entrepreneurs.

2. Qu'est-ce que la CCI propose aux auto-entrepreneurs ?

- Des conseils pour créer son entreprise : La CCI peut t'aider à comprendre toutes les étapes pour devenir auto-entrepreneur, comme les démarches administratives (remplir les papiers pour s'inscrire) et les obligations (ce qu'il faut faire pour être en règle).
- Des formations : La CCI propose des formations dans différents domaines utiles pour les auto-entrepreneurs, comme la comptabilité, le marketing, l'utilisation des réseaux sociaux, ou comment bien gérer son activité. Certaines formations sont gratuites ou à prix réduit.
- De l'accompagnement personnalisé : Si tu as des questions spécifiques ou besoin d'aide pour ton projet, la CCI propose des rendez-vous avec des conseillers qui peuvent te guider, répondre à tes questions et te donner des idées pour bien gérer ton entreprise.
- Des événements et des rencontres : La CCI organise souvent des ateliers, des conférences, et des événements où les auto-entrepreneurs peuvent rencontrer d'autres professionnels, échanger des idées, ou même trouver des partenaires pour leur activité.
- Des informations sur les aides et financements : La CCI connaît bien les différentes aides financières disponibles pour les auto-entrepreneurs (comme les prêts ou subventions) et peut t'aider à savoir si tu as droit à une aide et comment l'obtenir.

3. Comment un auto-entrepreneur peut-il utiliser la CCI ?

- Prendre rendez-vous : Tu peux prendre rendez-vous avec un conseiller de la CCI pour poser toutes tes questions et obtenir des conseils personnalisés.
 - Participer aux formations et ateliers : En t'inscrivant sur le site de ta CCI, tu peux accéder aux différentes formations et ateliers.
 - Utiliser les ressources en ligne : La CCI propose aussi des guides, des modèles de documents, et plein d'infos sur son site pour aider les entrepreneurs à avancer.

En résumé, la CCI est là pour donner un coup de pouce aux auto-entrepreneurs, avec des conseils, des formations, et des événements. C'est un excellent endroit pour trouver de l'aide et apprendre des choses importantes pour réussir en tant qu'auto-entrepreneur !

21) La chambre des métiers

La Chambre des Métiers (officiellement appelée Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ou CMA) est un organisme qui aide les artisans et les auto-entrepreneurs qui travaillent dans des métiers artisanaux. Elle propose beaucoup de services pour aider les personnes qui créent ou développent une petite entreprise dans des métiers comme la coiffure, la plomberie, la pâtisserie, la mécanique, etc.

1. C'est quoi, la Chambre des Métiers ?

La Chambre des Métiers est un peu comme un centre d'aide et de formation pour les artisans et les entrepreneurs. Son rôle est de soutenir ceux qui travaillent dans des métiers artisanaux en leur offrant des conseils, des formations et même des informations sur les aides financières.

2. Qu'est-ce que la Chambre des Métiers propose aux auto-entrepreneurs artisans ?

- Aide pour créer son entreprise : Si tu veux te lancer en tant qu'artisan (par exemple, si tu veux devenir auto-entrepreneur en pâtisserie, en ébénisterie, etc.), la Chambre des Métiers peut t'aider à comprendre toutes les démarches à faire pour démarrer ton activité.
- Le Stage de Préparation à l'Installation (SPI) : Avant, ce stage était obligatoire pour tous les artisans qui créaient leur entreprise. Maintenant, il est facultatif, mais il reste très utile pour apprendre les bases de la gestion d'entreprise, comme la comptabilité, le marketing, et les obligations légales.
- Des formations : La Chambre des Métiers propose des formations spécifiques pour les artisans auto-entrepreneurs. Par exemple, tu peux suivre des cours pour apprendre à mieux gérer ton entreprise, à utiliser les réseaux sociaux pour te faire connaître, ou à développer des compétences techniques dans ton métier.
- Des conseils personnalisés : Si tu as des questions spécifiques, tu peux prendre rendez-vous avec un conseiller de la Chambre des Métiers qui peut te guider et te donner des conseils adaptés à ton activité.
- Informations sur les aides et subventions : La Chambre des Métiers connaît bien les aides financières et les subventions disponibles pour les artisans. Elle peut t'aider à savoir si tu as droit à une aide (comme un prêt ou une subvention) et comment l'obtenir.
- Des rencontres et événements : La Chambre des Métiers organise aussi des événements, des salons, et des rencontres où tu peux échanger avec d'autres artisans, te faire des contacts, ou même trouver des clients.

3. Comment un auto-entrepreneur peut-il utiliser la Chambre des Métiers ?

- S'inscrire pour des formations : En allant sur le site de la Chambre des Métiers de ta région ou en te rendant dans leurs bureaux, tu peux découvrir toutes les formations et t'inscrire pour celles qui t'intéressent.
- Prendre un rendez-vous de conseil : Si tu as des questions ou des besoins particuliers, tu peux prendre rendez-vous avec un conseiller pour obtenir de l'aide.
- Participer aux événements : En assistant aux événements et ateliers, tu peux rencontrer d'autres artisans et en apprendre plus sur ton métier.

En résumé, la Chambre des Métiers est là pour aider les artisans auto-entrepreneurs à réussir. Elle propose des conseils, des formations, des informations sur les aides financières et des opportunités pour rencontrer d'autres artisans. C'est un super endroit pour être bien accompagné dans les métiers artisanaux !

22) NACRE

Le NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise) est un programme qui aide les personnes qui veulent créer leur propre entreprise, y compris les auto-entrepreneurs, en leur offrant un accompagnement pour bien démarrer. Le NACRE peut aussi inclure un prêt sans intérêt pour financer le projet. C'est une aide particulièrement utile pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'expérience ou qui ont besoin d'un coup de pouce pour lancer leur activité.

1. C'est quoi, le NACRE ?

Le NACRE est un programme qui accompagne les créateurs d'entreprise pendant 3 ans. Ce programme aide les auto-entrepreneurs à mieux comprendre toutes les étapes de la création de leur entreprise, à gérer l'argent, à faire les bonnes démarches administratives, et à éviter les erreurs. Avec le NACRE, un conseiller suit l'entrepreneur pour l'aider à réussir.

2. Qu'est-ce que le NACRE propose aux auto-entrepreneurs ?

- Un accompagnement personnalisé : Un conseiller aide l'auto-entrepreneur à chaque étape de son projet, de l'idée de départ jusqu'à la mise en place. Cela inclut des conseils pour organiser son entreprise, trouver des clients, et gérer les finances.
- Aide pour obtenir des financements : Le NACRE peut aussi aider à obtenir des financements. Parfois, il propose un prêt d'honneur, qui est un prêt sans intérêt (on ne paye pas de frais en plus) pour aider à démarrer. Ce prêt est souvent accompagné d'un autre prêt bancaire, mais le NACRE aide à tout organiser pour que l'auto-entrepreneur n'ait pas à s'en inquiéter seul.
- Un suivi pendant 3 ans : Le programme NACRE ne s'arrête pas dès que l'entreprise est créée. Le conseiller reste disponible pour répondre aux questions et aider l'auto-entrepreneur pendant 3 ans. Cela permet d'avoir un soutien en cas de difficulté, ou des conseils pour faire grandir l'entreprise.

3. Qui peut bénéficier du NACRE ?

Le NACRE est destiné aux personnes qui ont des difficultés à obtenir un accompagnement classique. Cela inclut :

- Les demandeurs d'emploi.
- Les bénéficiaires de certaines aides sociales, comme le RSA.
- Les jeunes de moins de 26 ans ou les personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi.

4. Comment obtenir l'aide du NACRE ?

Voici comment faire pour obtenir le NACRE :

- Contacter une structure qui propose le NACRE : Ce programme est proposé par des associations ou organismes d'aide à l'emploi comme Pôle Emploi, les Chambres de Commerce, ou des associations comme Initiative France.
- Présenter son projet : Il faut montrer que le projet est sérieux et que l'aide du NACRE peut vraiment faire la différence pour le lancer.
- Signer un contrat d'accompagnement : Si le projet est accepté, on signe un contrat avec l'organisme qui va suivre le projet pendant les 3 ans.

En résumé, le NACRE est un programme qui aide les auto-entrepreneurs à lancer et développer leur entreprise, en leur offrant des conseils, un prêt possible sans intérêt, et un suivi sur 3 ans pour bien les accompagner. C'est une super option pour être bien soutenu et réussir à lancer son activité dans de bonnes conditions !

23) La BGE

La BGE (Boutique de Gestion pour Entreprendre) est une organisation qui aide les gens qui veulent créer leur propre entreprise, y compris les auto-entrepreneurs. Elle propose des conseils, des formations, et un accompagnement personnalisé pour les guider à chaque étape de leur projet. L'idée de la BGE, c'est d'aider les entrepreneurs à réussir leur lancement et à éviter les erreurs.

1. C'est quoi, la BGE ?

La BGE est une association présente partout en France qui aide les futurs entrepreneurs à se lancer. Elle offre un accompagnement pour que ceux qui veulent créer leur propre activité sachent comment faire toutes les démarches, comment gérer leur entreprise et comment trouver des clients. Elle aide aussi à comprendre les bases du business, comme la comptabilité ou le marketing.

2. Qu'est-ce que la BGE propose aux auto-entrepreneurs ?

- Des conseils personnalisés : La BGE propose des rendez-vous avec des conseillers pour répondre aux questions et aider à créer un plan solide pour l'entreprise. Les conseillers aident à réfléchir à chaque aspect de l'activité, de la gestion de l'argent à la recherche de clients.
- Des formations : La BGE organise des formations dans plein de domaines utiles pour les entrepreneurs. Par exemple, tu peux suivre des cours sur la gestion d'entreprise, la comptabilité, le marketing, ou comment utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir ton activité. Ces formations sont adaptées aux besoins des auto-entrepreneurs.
- Un accompagnement sur le long terme : Avec la BGE, un auto-entrepreneur peut être suivi même après avoir lancé son activité. Cela signifie qu'il peut revenir pour poser des questions ou recevoir des conseils en cas de difficultés, ce qui est rassurant.
- Aide pour obtenir des financements : La BGE aide aussi les entrepreneurs à chercher des financements (comme des prêts ou des subventions) pour démarrer leur activité. Elle peut donner des informations sur les aides financières disponibles et comment faire les démarches pour les obtenir.
- Des outils pratiques : La BGE met à disposition des outils comme des modèles de documents, des tableaux pour faire la comptabilité, ou des exemples de plans d'affaires pour bien organiser son projet.

3. Comment un auto-entrepreneur peut-il utiliser la BGE ?

- Prendre rendez-vous avec un conseiller : Tu peux te rendre dans une antenne de la BGE proche de chez toi ou prendre rendez-vous en ligne pour discuter de ton projet avec un conseiller.
- Participer aux formations : En t'inscrivant, tu peux accéder aux formations qui t'intéressent et qui sont utiles pour ton activité.
- Suivre un accompagnement : En s'inscrivant pour être accompagné par la BGE, tu pourras recevoir des conseils réguliers et un soutien pour le développement de ton entreprise.

En résumé

La BGE aide les auto-entrepreneurs à bien démarrer leur activité avec des conseils, des formations, et un accompagnement personnalisé. Elle est là pour répondre aux questions, donner des outils, et même aider à trouver des financements. C'est une super ressource pour ceux qui veulent être bien préparés pour lancer leur projet !

Les aides cumulables :

Nom de l'aide	Description	Cumulable avec d'autres aides
ACRE (Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise)	Exonération partielle des cotisations sociales pendant la première année d'activité. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ARE, l'ARCE, le RSA et la prime d'activité.
ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi)	Allocation chômage versée aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ACRE et la prime d'activité. Non cumulable avec l'ARCE.
ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise)	Versement en capital de 45 % des droits restants à l'ARE pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ACRE et la prime d'activité. Non cumulable avec l'ARE.
RSA (Revenu de Solidarité Active)	Revenu minimum pour les personnes sans ressources ou à faibles revenus. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ACRE et la prime d'activité.
Prime d'activité	Complément de revenu pour les travailleurs aux ressources modestes, y compris les indépendants. (Portail Autoentrepreneur)	Oui, cumulable avec l'ACRE, l'ARE, l'ARCE et le RSA.
ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)	Allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'ARE. (Independant)	Oui, cumulable avec l'ACRE et la prime d'activité.
Exonération de TVA	Franchise en base de TVA pour les auto-entrepreneurs ne dépassant pas certains seuils de chiffre d'affaires. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ACRE, l'ARE, l'ARCE, le RSA et la prime d'activité.
Exonération de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	Exonération de la CFE la première année d'activité pour les auto-entrepreneurs. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ACRE, l'ARE, l'ARCE, le RSA et la prime d'activité.
AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)	Aide financière pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise en situation de handicap. (Ministère de l'Économie)	Oui, cumulable avec l'ACRE, l'ARE, l'ARCE, le RSA et la prime d'activité.
Prêts d'honneur	Prêts à taux zéro accordés par des réseaux d'accompagnement pour financer la création ou le développement d'une entreprise. (Obat)	Oui, cumulable avec l'ACRE, l'ARE, l'ARCE, le RSA et la prime d'activité.

↓

Imaginons le cas d'Amandine, auto-entrepreneure, mère célibataire avec un enfant, qui a lancé son activité il y a six mois et génère actuellement 500 € par mois. Voici les aides auxquelles elle pourrait potentiellement avoir droit et des estimations pour chaque montant :

1. ACRE (Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise)

- Montant estimé : Exonération partielle des cotisations sociales la première année.
- Détails : Amandine peut bénéficier d'une réduction de ses cotisations sociales d'environ 50 % sur la première année, ce qui réduira ses charges sociales et augmentera ses revenus nets.

2. RSA (Revenu de Solidarité Active)

- Montant estimé : Environ 564 € par mois (montant exact dépend des ressources et des charges).
- Détails : En tant que parent isolé avec un enfant et des revenus modestes, Amandine pourrait bénéficier du RSA. Le RSA est calculé en fonction de ses revenus, donc avec un revenu d'activité de 500 €, elle pourrait percevoir un complément pour atteindre le montant de base pour une personne avec un enfant.

3. Prime d'activité

- Montant estimé : Environ 200-250 € par mois (en complément du RSA).
- Détails : Amandine peut demander la prime d'activité qui est un complément de revenu pour les travailleurs modestes. Le montant exact dépend de ses revenus et du RSA perçu, mais cela pourrait être un supplément important chaque mois.

4. Allocation de soutien familial (ASF)

- Montant estimé : 184,41 € par mois (si elle ne reçoit aucune pension alimentaire).
- Détails : Si Amandine ne reçoit pas de pension alimentaire pour son enfant, elle pourrait bénéficier de l'ASF, versée par la CAF pour les parents isolés.

5. Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Montant estimé : Entre 398 € et 428 € annuel (montant en fonction de l'âge de l'enfant).
- Détails : Cette allocation est versée une fois par an en août pour les familles ayant des enfants scolarisés. Si son enfant est en âge scolaire, elle pourrait y prétendre.

6. Exonération de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

- Montant estimé : Exonération totale pour la première année.
- Détails : Amandine ne paiera pas la CFE pour cette première année d'activité, ce qui réduit ses frais d'entreprise.

7. Allocation Logement (APL)

- Montant estimé : Entre 250 € et 350 € par mois, selon la localisation.
- Détails : Amandine peut également faire une demande d'aide au logement (APL) pour réduire ses charges locatives. Le montant exact varie selon sa région et le coût de son loyer, mais cela reste une aide précieuse.

Résumé mensuel potentiel pour Amandine

Résumé mensuel potentiel pour Amandine

Aide	Montant estimé
RSA	564 €
Prime d'activité	200-250 €
Allocation de soutien familial	184,41 €
APL	250-350 €
Total mensuel estimé	1 198,41 € - 1 348,41 €

Cela porte son revenu total (aides comprises) à environ 1 698 € - 1 848 € par mois, soit un revenu complémentaire significatif pour assurer son quotidien et celui de son enfant.

Remarque : Ces montants sont des estimations et peuvent varier selon les ressources, charges et autres spécificités du cas d'Amandine. Il est conseillé de contacter directement les organismes comme la CAF et l'URSSAF pour confirmer l'éligibilité et les montants exacts.

Dans ce scénario, imaginons un couple avec un enfant. La mère est au foyer et ne génère pas de revenus, tandis que le père est auto-entrepreneur et gagne 1 000 € par mois. Il est en activité depuis deux ans, donc il ne bénéficie plus de l'ACRE (qui ne couvre que la première année). Voici les aides auxquelles ce couple pourrait potentiellement prétendre et une estimation des montants mensuels pour chaque aide.

1. RSA (Revenu de Solidarité Active)

- Montant estimé : Environ 400-500 € par mois.
- Détails : En tant que famille avec un enfant et des revenus modestes, le couple pourrait prétendre au RSA. Le montant exact dépendra de leurs revenus (1 000 € mensuels du père), mais il est probable qu'ils perçoivent un complément. Le RSA tient compte du statut familial, donc avec un enfant et une conjointe sans revenus, le montant serait ajusté en conséquence.

2. Prime d'activité

- Montant estimé : Environ 100-150 € par mois.
- Détails : Avec les revenus de l'auto-entrepreneur, le couple peut demander la prime d'activité, qui est un complément pour les travailleurs aux revenus modestes. Ce montant est estimé en fonction des 1 000 € du père, mais le montant exact dépendra du RSA perçu.

3. Allocation de soutien familial (ASF)

- Montant estimé : Non applicable ici.
- Détails : Cette aide est destinée aux parents isolés ou dans certains cas spécifiques de séparation. Ce couple ne serait pas éligible à l'ASF.

4. Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Montant estimé : 398-428 € annuel (en fonction de l'âge de l'enfant).
- Détails : Si leur enfant est en âge scolaire, le couple peut bénéficier de cette aide annuelle, versée en août pour aider à couvrir les dépenses de rentrée scolaire.

5. Allocation Logement (APL)

- Montant estimé : Environ 200-300 € par mois, selon leur localisation.
- Détails : Le couple pourrait être éligible à l'APL, qui aide à réduire les frais de logement. Le montant exact dépendra du lieu de résidence, du loyer et des ressources du couple, mais il pourrait s'ajouter aux autres aides pour alléger leurs charges locatives.

Ce qui porterait leurs revenus totaux (aides incluses) à environ 1 700 € - 1 950 € par mois.

Résumé mensuel potentiel pour ce couple	
Aide	Montant estimé
RSA	400-500 €
Prime d'activité	100-150 €
APL	200-300 €
Total mensuel estimé	700-950 €

Remarque : Ces montants sont des estimations et peuvent varier en fonction des ressources exactes du ménage, des charges et d'autres spécificités. Pour obtenir les montants exacts, il est recommandé que le couple consulte la CAF et l'URSSAF, qui prendront en compte tous les facteurs spécifiques à leur situation.

Devenez Auto-entrepreneur et déléguiez toutes les démarches (demande d'ACRE possible aussi) :

[Cliquez ici](#)



Code promo : NINA15 (-15%)